

Bulletin mensuel des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjoints

N°2023 - 01 – Janvier 2023

Le bulletin mensuel des AMM présente les décisions délivrées concernant des produits phytopharmaceutiques et adjoints : les décisions de retraits de produits, les nouvelles autorisations de mise sur le marché et les modifications d'AMM majeures (nouveaux usages accordés, modification des conditions d'emploi, retraits d'usages, etc...).

Les nouvelles AMM concernent les produits de référence, génériques, de revente et de seconde gamme. Les seconds noms commerciaux ne sont pas mentionnés dans ce bulletin.

Actualité du mois :

- Par [décision en date du 22 décembre 2022](#), le Conseil d'Etat a rendu un avis sur l'adoption de mesures relatives aux distances de sécurité pour la protection des résidents et personnes présentes lors de l'utilisation de produits classés CMR2

I - Nouvelles autorisations de mise sur le marché en gamme PROFESSIONNELLE

Nom du produit	N°AMM	Fonction	Cultures (*)							Substances actives	Formulation	Date de la décision
			GC	A	V	D	L	O	ZNA			
BENEVIA	2169999	Insecticide					X			Cyantraniliprole	Suspension concentrée huileuse	25/11/2022

(*) GC : grandes cultures
L : cultures légumières

A : arboriculture
O : cultures ornementales

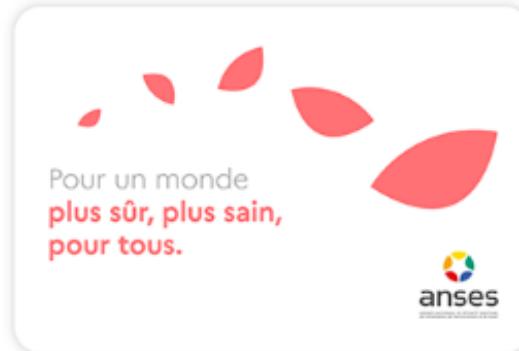
V : viticulture
ZNA : zones non agricoles

D : cultures porte graines, cultures tropicales, plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires

II - Modifications d'autorisations majeures (renouvellements d'AMM, extensions d'usages...)

Nom du produit	N°AMM	Fonction	Substances actives	Gamme d'usages	Nature de la modification	Date de la décision
BASAGRAN SG	9500628	Herbicide	Bentazone	Professionnel	Extension usage majeur	30/11/2022
TRI-SOIL	2160686	Fongicide	<i>Trichoderma atroviride</i> souche I-1237	Professionnel	Extension usage mineur	22/11/2022

Toute l'équipe vous adresse ses
meilleurs vœux
pour la nouvelle année 2023 !



- Pour retrouver les **conditions d'autorisations** (cultures concernées, bio-agresseurs cibles, conditions d'emploi), consulter le texte intégral de la décision sur le [registre des décisions](#) ; une requête sur le nom du produit ou le numéro d'AMM permet d'accéder aux documents, ou consulter le site [E-Phy](#), catalogue des autorisations ;
- Pour consulter les décisions liées à des **dérogations temporaires (dites 120 jours)**, consulter le [site du ministère chargé de l'agriculture](#) ;
- Pour connaître les produits inscrits sur la **liste des produits de biocontrôle** et la méthodologie d'élaboration de la liste, consulter la [note de service DGAL/SDSPV/2022-949 du 22 décembre 2022](#) publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture ;
- Pour retrouver les listes détaillées des **produits retirés et les délais de grâce** associés, consulter les actualités du site [E-Phy](#) ;
- Pour retrouver toutes les informations sur les **substances actives** et la réglementation européenne associée, consulter [EU Pesticides database](#).